

Protocole sanitaire école maternelle Jean Macé COGNAC



Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

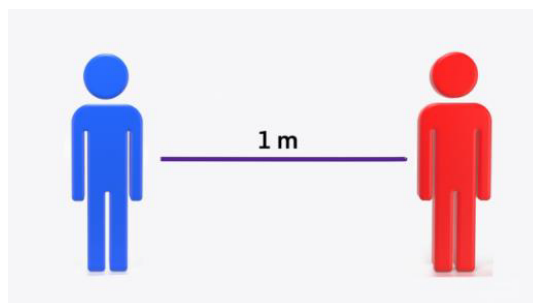
Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Dispositions générales du protocole éducation nationale

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour nos classes de maternelle.



L'application des gestes barrière

Les **gestes barrière** rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations. Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque école en masques, de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques « grand public » de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui le souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent l'utiliser à bon escient.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Pour les locaux équipés d'une ventilation mécanique, son bon fonctionnement est contrôlé.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Les écoles définissent, avant leur réouverture et en fonction de la taille de l'établissement, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Le fonctionnement en classes multi-niveaux ou en classe unique demeure possible, l'organisation mise en place doit permettre, de la même manière, de limiter le brassage avec les autres classes.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe (en dehors des salles spécialisées).

Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Il revient à chaque école, avec l'appui de la commune, de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit.

Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du présent guide.

Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.

La formation, l'information et la communication

La direction des écoles, avec l'appui des services académiques et de la commune, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.**

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement**, et dans la mesure du possible dans la semaine qui précède la réouverture (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- des conditions d'ouverture de l'école ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (*explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...*) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel,
- de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement ;
- de l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'école ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, chanson, représentation de la distance d'un mètre,...). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse fournit des kits de communication adaptés à cet effet. Le personnel médical de l'éducation nationale apporte également son appui à ces actions de sensibilisation.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adaptés.

Chaque élève bénéficie de séances d'éducation à la santé, adaptées à l'âge, concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Il est accessible par le lien suivant :

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil des établissements scolaires, dans le respect des fondamentaux décrits dans le présent protocole sanitaire, est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement des écoles en période de pandémie.

La présente partie présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Il convient à chacun des établissements d'évaluer sa capacité d'accueil :

- A partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs
- A partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique

Par ailleurs, la nécessité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux pourrait augmenter la charge de travail des agents des collectivités territoriales responsables de cette mission. Il conviendra d'évaluer, avec la collectivité territoriale, les effectifs prévisionnels et les espaces pouvant être traités selon les prescriptions du présent protocole. Cette évaluation permettra également de déterminer les modalités de fonctionnement de l'école en matière de salle spécifique et de matériel non individuel. La mise à disposition de lingettes désinfectantes pourrait être de nature à réduire la charge de travail précitée.

Les éléments de dimensionnement.

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) A titre d'exemple, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes.

La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent guide, il revient aux collectivités territoriales et aux directeurs d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.

Fiche nettoyage et désinfection



- ◆ Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- ◆ Salle de classe :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. avant l'arrivée des élèves (pour les locaux occupés dans les 5 derniers jours).
 - ◆ S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
 - ◆ Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- ◆ Espace de restauration (si accessible) :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
 - ◆ Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.
 - ◆ Veiller à la désinfection d'un matériel, jouet, qui devrait être transféré à un autre élève

Sur l'école Jean Macé

Les locaux ont tous été désinfectés la semaine du 4 au 7 mai ainsi que l'espace de restauration.

Les salles de classes, dortoir et salle de sport, couloirs utilisés seront désinfectés tous les soirs après la sortie des élèves.

Le réfectoire sera désinfecté entre chaque service et à la fin du service désinfection totale.

Fiche sanitaires



SANITAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou neutraliser un urinoir sur deux.
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ❖ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel présent.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Sur l'école Jean Macé

Limitation des élèves dans les toilettes à quatre enfants maximum accompagnés obligatoirement d'un adulte pour les MS/GS.

Limitation des élèves dans les toilettes à 2 enfants accompagnés obligatoirement d'un adulte pour les TPS/PS dans la salle d'eau N°13 (un aux toilettes, un pour le lavage des mains).

Neutralisation de 4 urinoirs sur 6 et de 1 toilette (filles) sur 2 dans la salle d'eau N°7

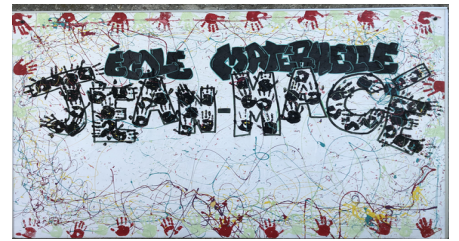


Les portes d'accès des sanitaires resteront ouvertes

L'enfant se lavera les mains avant et après le passage aux toilettes avec du savon et du papier pour s'essuyer les mains toujours sous la surveillance d'un adulte.

Désinfection du toilette ou de l'urinoir et du lavabo après chaque passage de l'élève par l'agent.

Fiche accueillir



- ◆ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ◆ Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- ◆ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'école ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique. Il pourra évoluer au cours de la journée.
- ◆ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière...) en collaboration étroite entre l'école et la collectivité, afin, notamment, de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ◆ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
Dans le cas de figure où cette division n'est pas possible, les mesures relevées ci-dessus s'appliquent avec une vigilance accrue sur le respect de la distanciation physique des arrivants.
- ◆ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ◆ Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ◆ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile...), en lien étroit avec les collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires.
- ◆ Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ◆ Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants...). Privilégier l'accompagnement par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe par un personnel enseignant ou non enseignant de l'école.
- ◆ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). Le lavage des mains peut se matérialiser par des activités (chanson, création graphique, vidéo explicative). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.
- ◆ Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- ◆ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Sur l'école Jean Macé :

Port du masque par les accueillants.

*Organisation des entrées et sorties Jean Macé depuis le 2 juin



Pour l'arrivée des élèves, trois entrées pour éviter le flux des parents et des élèves :

Un marquage au sol (point blanc) a été effectué par la mairie (un point : un enfant)

1/- **Entrée par la rue Constantine** : TPS et PS Gr2 (lundi/mardi) Gr3 (jeudi/vendredi)
Emmanuelle (portail) **Doriane** (classe PS) Nathalie (navette) Anne (classe TPS) Catherine (toilettes)

2/- **Entrée par la rue de la Providence** : GS **GR 6** (lundi/mardi) et **GR 7** (jeudi/vendredi)*
Marina (portail) animatrice garderie (navette/toilettes) Magali (classe)

3/- **Entrée par la rue David** : MS***GR 4** (lundi/mardi) **GR 5** (jeudi/vendredi)
- **Laurence** (portail) Amandine (navette/toilettes du bas) Annie (classe)

GS* **GR 7** (lundi/mardi) et **GR 6** (jeudi/vendredi)
- **Pauline** (portail) animatrice (navette/toilette du haut) animatrice (salle garderie) :

***Pour des raisons de sécurité**, les familles pourront attendre dans le jardin si besoin et non dans la rue pour éviter un attroupement.

Pour tous les élèves qui vont en garderie que ce soit le matin ou le soir :

- Entrée et sortie : **Rue de la Providence (sonnez et attendez)**

Pour tous les élèves qui ne mangent pas à la cantine :

- sortie à 11h45 /retour à 13h35 : **Rue Constantine**

La sortie de 16h45 se fera au même endroit que le lieu d'accueil du même jour pour chacun des groupes.

Les parents respecteront la distance requise des 1 m. (marquage au sol rue Constantine)

Le sens de circulation est indiqué au sol (flèche blanche rue Constantine)

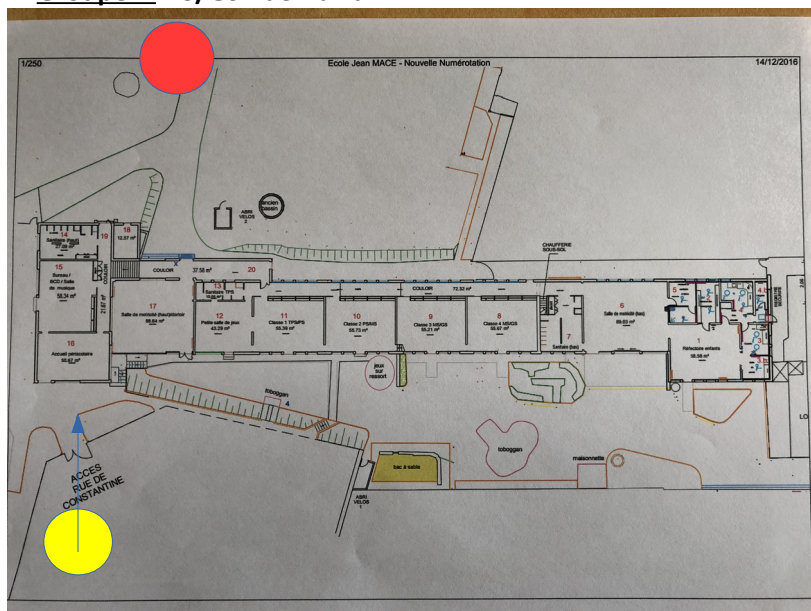
Des panneaux indiquant les gestes barrières seront affichés devant chaque grille de l'école (rue Constantine, rue David et rue de la Providence)

Les portails resteront ouverts le temps de cet accueil (8h35-8h45) avec une enseignante à chaque portail.

Les enfants, par groupe de 3/4, seront pris en charge par une animatrice ou ATSEM qui les dirigera de suite dans la classe pour poser leur vêtement et sac si besoin puis à la salle d'eau pour un lavage des mains approfondi avant de réintégrer leur classe où l' ATSEM les accueillera.

L'horaire reste inchangé : 16h45

Groupe 2 MS/GS Rue David



Rue Constantine : **Groupe 3**
TPS/PS

Rue de la Providence
Groupe 1
GS

Fiche salle de classe



◆ La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
- Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves ;
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) ;
- Éviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
- Éloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
- Limiter les déplacements dans la classe.

◆ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.

◆ Port du masque dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.

◆ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Avant l'entrée en classe :

- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
- ❖ Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- ❖ Vérifier la neutralisation des armoires et bibliothèques collectives.
- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation

Pendant la classe :

- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- ❖ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

A la fin de la classe :

- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- ❖ Guider le groupe dans le respect des distanciations physiques.
- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).

Sur l'école Jean Macé

Les classes ont été installées de façon à respecter la distanciation physique.

Aménagement différent pour la classe accueillant les TPS/PS avec des espaces jeux individuels (leur maison) les tout petits ayant besoin de mouvement.

Nous privilégierons au maximum la classe en extérieur en utilisant nos différents espaces verts et cours tout en respectant la distanciation à l'aide de cerceaux individuels nominatifs.



Classe de TPS



Classe de PS



Classe GS



Classe MS

Le nombre de places est limité à 10 enfants par classe maximum. A ce jour, nous sommes en mesure d'accueillir tous les enfants de GS dont les familles ont répondu au sondage ainsi que les enfants de TPS/PS/MS dont les familles sont prioritaires.

Si le nombre d'enfants venait à augmenter au cours des semaines suivantes, nous serions obligées de mettre en place un système d'alternance (le cas depuis le 2 juin).

Pas d'utilisation de matériel collectif. Celui-ci est réparti dans des barquettes individuelles.

Les enfants devront se munir de bouteilles d'eau qui seront remplies à la maison chaque jour (excepté pour les TPS/PS qui auront un verre qui leur sera attribué : prénom écrit au marqueur sur le verre et poser dans l'espace qui leur est dédié).

Les classes n'étant pas équipées de lavabo, les enfants iront individuellement se laver les mains aussi souvent qu'il le faudra sous la surveillance d'un adulte.

Pas de vêtements sur les portes-manteaux. Les vêtements seront accrochés au dos des chaises des enfants dès leur arrivée.

Fiche gestion des circulations



- ◆ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - Privilégier le sens unique de circulation.
 - A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
 - Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ◆ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ◆ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ◆ Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.
- ◆ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- ◆ Port du masque par les adultes.
- ◆ Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.
- ◆ Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- ◆ Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible.
- ◆ Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- ◆ Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- ◆ Veiller au port du masque par les adultes
- ◆ S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.

Sur l'école Jean Macé

En cas d'incendie, le sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation reste le même. Les deux groupes de GS/MS passeront par la petite allée pour se rendre au point de RDV pour éviter l'affluence d'enfants. Le lieu de regroupement reste le même en respectant les distances entre chaque élève.

Les portes des toilettes et de la restauration resteront ouvertes.

Toutes les portes intérieures de classe resteront ouvertes.

Les portes extérieures des classes resteront fermées pendant le temps de classe uniquement.

Fiche restauration



- ◆ En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.
- ◆ En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid.
- ◆ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ◆ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- ◆ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».
- ◆ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- ◆ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ◆ Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- ◆ Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ◆ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- ◆ Rappeler oralement les gestes barrière aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Sur l'école Jean Macé

La cantine est organisée de façon à mettre 2 enfants par table.

Les ATSEM et l'agent de service procéderont comme d'habitude pour la distribution des repas et aider les tout petits si besoin tout en se lavant les mains après chaque contact. Tenue obligatoire pour tous les agents intervenants (blouse blanche différente de celle de la classe, charlotte et masque)

Capacité maximale d'accueil : 16 enfants par service.

Le réfectoire sera désinfecté et aéré entre chaque service.

Un système de file d'attente avec marquage au sol est fait (croix)

L'entrée du réfectoire se fera par la porte donnant dans la salle de jeux.

La sortie du réfectoire du 1^{er} service se fera par la porte donnant dans la cour (excepté par temps de pluie)

La sortie du réfectoire du 2^{ème} service se fera par la porte donnant dans la salle de jeux.

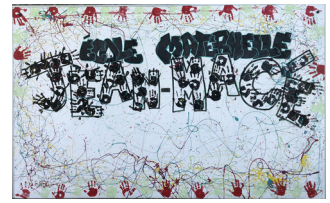
Les enfants du 1^{er} service se laveront les mains par groupe de 4 avant et après le passage à la cantine.

Les enfants du 2^{ème} service se laveront les mains par 4. Les toilettes et lavabos seront désinfectés après chaque passage.



Pour les services de cantine : Groupe TPS/PS/MS : 11H30 GS : 12h30

Fiche garderie



Cette fiche n'existe pas dans le protocole éducation nationale

Voir protocole spécifique aux écoles maternelles de Cognac.

La garderie aura lieu dans le réfectoire et salle de jeux du bas.

Une table est dédiée pour chaque enfant, excepté les fratries qui pourront être ensemble.

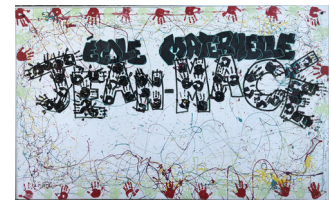
Deux animatrices seront présentes.

Chaque enfant pourra choisir des jeux qui lui seront attribués à la journée. Désinfection ou mise en quarantaine de 5 jours.

L'accueil et la sortie de la garderie se feront exceptionnellement pendant cette période, **rue de la Providence** (entrée la plus proche et visibilité de ceux qui arrivent).

Les règles sanitaires restent les mêmes : une animatrice accompagne les enfants par 2 si nécessaire pour poser d'abord ses affaires dans sa classe puis à la salle d'eau pour un lavage des mains/passage aux toilettes/lavage des mains puis désinfection de ce qui a été utilisé. L'enfant peut ensuite rejoindre la garderie.

Fiche Dortoir



Un seul dortoir pour accueillir les TPS/PS.

Lieu identique à celui d'avant.

Deux ATSEM présentes pour l'aide au déshabillage, à l'endormissement et à l'habillage si besoin.

Les lits sont espacés de plus de 2 mètres, la configuration de la salle le permettant.

Les draps et couvertures seront changés et lavés tous les soirs.

Les lits seront désinfectés tous les soirs.

Au lever de sieste, l'enfant s'habille puis il est accompagné par une ATSEM aux toilettes + lavage des mains.

Il regagne ensuite sa classe où l'attend l'enseignante.



Fiche récréations



- ◆ Eviter les croisements de classes et d'élèves :
 - Echelonner les temps de récréation.
 - Eviter les regroupements de niveaux différents.
 - Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
 - Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
 - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).
 - Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.

- ◆ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.

- ◆ Port du masque pour les adultes.

- ◆ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.

- ◆ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

- ◆ Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.

- ◆ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.

- ◆ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).

- ◆ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe (ex : salle de motricité,...).
Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.

- ◆ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.

Sur l'école Jean Macé

Organisation des récréations comme suit :

Deux récréations de 15 minutes sur chaque demi-journée.

La configuration de l'école (3 espaces bien définis) nous permet de ne pas décaler obligatoirement les heures de récréation entre chaque groupe d'élèves (au nombre de 3) d'où une utilisation de la cour ou du jardin un groupe à la fois. (un planning interne est établi en se gardant une souplesse d'action)

- **Pour les TPS/PS** : un véhicule tels que vélo, trottinette, tricycle leur sera attribué. Celui-ci sera nominatif (étiquette photo-prénom sur le véhicule). Des espaces individuels seront délimités avec de la rubalise côté jardin si besoin.

Fiche activités sportives et culturelles



En cas de recours à des installations extérieures à l'école dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ❖ Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- ❖ Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées
- ❖ Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves ou en prévoyant des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.
- ◆ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...) ◆ Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.

ACTIVITES SPORTIVES : ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires ou sanitaires, demander aux familles que les élèves portent leur tenue de sport dès le matin.

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES : ❖ Retirer l'ensemble des jeux susceptibles d'être manipulés à plusieurs.

Sur l'école Jean Macé :

- Pas de jeux collectifs
- Mise à disposition de matériel collectif et livres avec une utilisation unique sur la journée puis désinfectés en fin de journée ou mise en quarantaine de 5 jours avant une nouvelle utilisation par un autre enfant.
- Pour la classe de TPS : chaque espace jeux sera réaffecté tous les jours après désinfection approfondi de la classe le soir. Le petit matériel quant à lui, (crayons, colle, paire de ciseaux, feutres) suivra l'enfant. Idem Pour les PS avec un espace jeux affecté à chaque enfant pour la semaine.
- Atelier peinture avec pots attitrés pour chaque enfant permettant un passage de 3 élèves par jour (en particulier dans la classe de TPS)



- une petite salle de motricité attenante à la salle de classe des TPS permet à deux enfants d'utiliser un trotteur chaque jour en plus d'activités manuelles. Rotation tous les jours pour que chacun puisse en profiter.
- séances de sport pratiquées au maximum à l'extérieur côté jardin (périmètre délimité avec rubalise si besoin) ou devant l'école, terrain de sport.

Fiche personnels



CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'école.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,...).
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ❖ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- ❖ Préconiser un outillage individuel.
- ❖ Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ❖ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ❖ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTÉRIEUR)

- ❖ Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- ❖ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE RÉUNION / SALLE DES MAÎTRES

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- ❖ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ❖ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- ❖ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).

ACCUEIL DE PARENTS

- ❖ Privilégier la communication à distance.
- ❖ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Sur l'école Jean Macé

Un protocole a été mis en place par la mairie de Cognac pour chacune des professions : ATSEM, Agents techniques et animatrices. Vous pouvez les retrouver sur le site de la ville de Cognac.

Toilettes adultes (au nombre de 4)

Chaque toilette est désinfecté après chaque passage par l'adulte concerné.

Salle des maîtres/Bureau/BCD/ Salle de réunions

L'utilisation de la salle des maîtres sera toujours la pièce où les enseignantes prendront leur repas puisque celle-ci le permet. Chaque enseignante a une table qui lui est dédiée.

Utilisation de la vaisselle attitrée.

Pas d'utilisation du réfrigérateur et si utilisation du micro-ondes, celui-ci sera désinfecté après chaque utilisation par la personne concernée (idem pour le réfrigérateur et micro-ondes du personnel mairie)

Utilisation de la bouilloire par une personne référente (la directrice) et désinfection de celle-ci chaque soir.

Idem pour les agents municipaux (référente ATSEM responsable)

Les réunions restent possibles et continueront d'avoir lieu à chaque fois que cela sera nécessaire, la configuration de la pièce nous le permettant. Chaque enseignante a une table qui lui est dédiée, la distance est respectée.

Photocopieur

Se laver les mains avant l'utilisation du photocopieur

Faire ses photocopies

Se laver les mains après utilisation

Idem pour massicot, plastifieuse et ordinateur portable et fixe (désinfection après chaque passage)

Téléphone

Mettre une seule personne responsable du téléphone : la directrice y compris entre 11h45 et 13h45 (pour le téléphone du bureau). Pour les autres téléphones, désinfecter après chaque utilisation par la personne concernée. Sinon utiliser son téléphone perso #31# (en appel inconnu).

Fiche Cas COVID

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID



1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée (bureau pour Jean Macé) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ◆ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ◆ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ◆ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ◆ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ◆ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ◆ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ◆ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ◆ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.